

Sur les pas des Maîtres Sonneurs, 7ème étape.



Durée :	9h55	Difficulté :	Difficile
Distance :	31.88km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	336m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	230m	Commune :	Huriel (03380)
Point haut :	448m		
Point bas :	300m		

Description

Balilage Rouge et Jaune du GRP® du Tour sur les Pas des Maîtres Sonneurs

(D) De l'église d'Huriel, suivre la Rue de la Croix, puis descendre par la route à droite en direction d'un camping. À l'entrée de celui-ci, virer à gauche et rejoindre la D916. Passer sous le pont de chemin de fer (**prudence**) pour s'engager en face sur un chemin de terre. Après environ 1,2km, il change de direction et parvient à une patte d'oie. Virer à droite en direction du hameau de Mézitroux, puis Maussat. continuer environ 100m jusqu'au croisement.

(1) Quitter la route pour le sentier à gauche. Après un passage à gué, remonter par un chemin encaissé. Couper la D150 et prendre en face la direction de Peige. Environ 150m plus loin, obliquer à droite. À une intersection virer deux fois à droite : le chemin se dirige sur Archignat et descend bientôt vers la voie ferrée. Tourner à gauche puis passer sous celle-ci en empruntant un étroit tunnel. Franchir un ruisseau et monter à Archignat.

(2) À Archignat prendre à gauche la direction de Boussac. Dans un virage, partir à gauche sur le Chemin de Longevergne (panorama). Rejoindre un carrefour avant le hameau de Longevergne.

Pas de balisage

(3) Prendre le chemin sur la gauche, traverser la Magieure, longer un étang, traverser la voie ferrée sous un pont et prendre le chemin à droite. Suivre ce chemin tout droit jusqu'à la route de la carrière de Mandelet que l'on prend en face. Prendre à droite, traverser la voie ferrée et remonter tout droit jusqu'à la D916.

(4) L'emprunter à gauche et la suivre sur 200m (**prudence**). Partir sur le 1er chemin à la droite, le suivre jusqu'aux Maisons. Prendre deux fois à gauche, traverser le village et poursuivre sur le deuxième chemin sur la droite. Suivre ce chemin qui passe à proximité des Boueix ; continuer tout droit à une patte d'oie puis prendre le chemin à droite. Atteindre un carrefour de 4 chemins.

Balilage Rouge et Jaune du GRP® du Tour sur les Pas des Maîtres Sonneurs

(5) Au carrefour de 4 chemins, continuer tout droit en empruntant à nouveau le GRP®. À l'entrée du bois de Sugère, poursuivre tout droit dans une allée forestière. Au carrefour d'allées, bifurquer à droite et continuer par cette allée pour sortir du bois. Rejoindre une petite route, la suivre jusqu'au carrefour de routes. Aller en face puis prendre à droite la D549 en direction de Chambérat.

Points de passages

- D Église d'Huriel**
N 46.37559° / E 2.47493° - alt. 323m - km 0
- 1 Après Maussat**
N 46.36896° / E 2.44202° - alt. 345m - km 4.9
- 2 Mairie Archignat**
N 46.371306° / E 2.42484° - alt. 367m - km 8.31
- 3 Carrefour avant le hameau de Longevergne**
N 46.3708° / E 2.4059° - alt. 379m - km 9.81
- 4 D916**
N 46.366872° / E 2.389239° - alt. 395m - km 12.13
- 5 Carrefour des 4 chemins**
N 46.372025° / E 2.364411° - alt. 441m - km 14.59
- 6 À gauche vers la Cueille**
N 46.38899° / E 2.37114° - alt. 407m - km 16.94
- 7 À droite**
N 46.40134° / E 2.36031° - alt. 412m - km 18.85
- 8 Aller/retour à gauche**
N 46.404606° / E 2.337446° - alt. 394m - km 20.83
- 9 Chapelle Saint-Rémy**
N 46.4034° / E 2.333267° - alt. 384m - km 21.25
- 10 Traverser l'Arnon**
N 46.421325° / E 2.322377° - alt. 350m - km 24.68
- 11 Carrefour des 4 chemins**
N 46.42902° / E 2.29837° - alt. 408m - km 27.37
- 12 À gauche vers le Mas**
N 46.429586° / E 2.280117° - alt. 430m - km 29.53
- A Église de Préveranges**
N 46.432482° / E 2.253959° - alt. 425m - km 31.88

(6) Tourner ensuite à gauche vers La Cueille. Après les maisons, poursuivre tout droit par un chemin bordé de buis, passer le gué de la Meuzelle et remonter dans un chemin creux jusqu'à la mare de Vieille Vigne. Contourner une mare par la droite, couper la D249 et continuer en face dans un chemin herbeux. Atteindre une intersection après avoir passé la ligne à haute tension.

(7) Poursuivre à droite sur le GRP®, puis aux intersections de chemins qui suivent, virer à gauche et de nouveau à gauche. Couper la route D113 et poursuivre en face. Laisser un chemin à gauche puis à droite. Passer tout droite le carrefour suivant, faire un virage à gauche et parvenir au carrefour du lieu-dit les Brandes.

(8) Quitter ici le GRP® pour tourner à gauche en direction de Saint-Rémy. Rejoindre la chapelle.

(9) Revenir au carrefour précédent.

(8) Retrouver le GRP® et s'engager sur la route empierrée à gauche. Couper une route et poursuivre en face. Dans un virage après une maison, bifurquer à gauche sur un chemin herbeux. Prendre aux intersections suivantes à droite puis à gauche. Le chemin descend vers l'Arnon. Traverser à gué le déversoir des étangs. Après un ancien moulin, s'engager dans le sentier de droite en sous-bois. Traverser le hameau du Patouiller.

(10) Emprunter à droite une passerelle sur l'Arnon. Un raidillon, puis une petite route à gauche, mènent à Vienny. Suivre la route d'accès de Vienny, faire un virage à gauche jusqu'à une patte d'oie. Aller à gauche. Couper la D245 pour s'engager en face sur un large chemin herbeux. Parvenir à un carrefour de 4 chemins.

(11) À ce carrefour, poursuivre en face puis à gauche. Retrouver une route : la suivre à droite, passer devant un réservoir et arriver à la D112. Tourner à droite sur la route départementale. L'itinéraire quitte le département de l'Allier et le Bourbonnais pour entrer en Berry dans le département du Cher, sur la commune de Préveranges.

(12) Environ 150 m plus loin, prendre le premier chemin à gauche. Traverser une cour de ferme (chemin communal), puis suivre une petite route à gauche sur quelques mètres. S'engager à droite sur un chemin (Est) ; le poursuivre sans difficulté jusqu'à la route départementale D997 (remarquer, en face, un parc de repos avec une mare, alors qu'à droite, une belle ferme forme l'angle). Suivre la route à droite jusqu'à l'église de Préveranges (A).

Informations pratiques

Hébergements : Huriel, Archignat, Treignat, St Sauvier, Préveranges.

[Voir site](#). Chapitre : Organiser votre randonnée.

Ravitaillement : Huriel, Préveranges.

Point d'eau à Archignat et Saint-Rémy (Saint-Sauvier), Préveranges.

A proximité

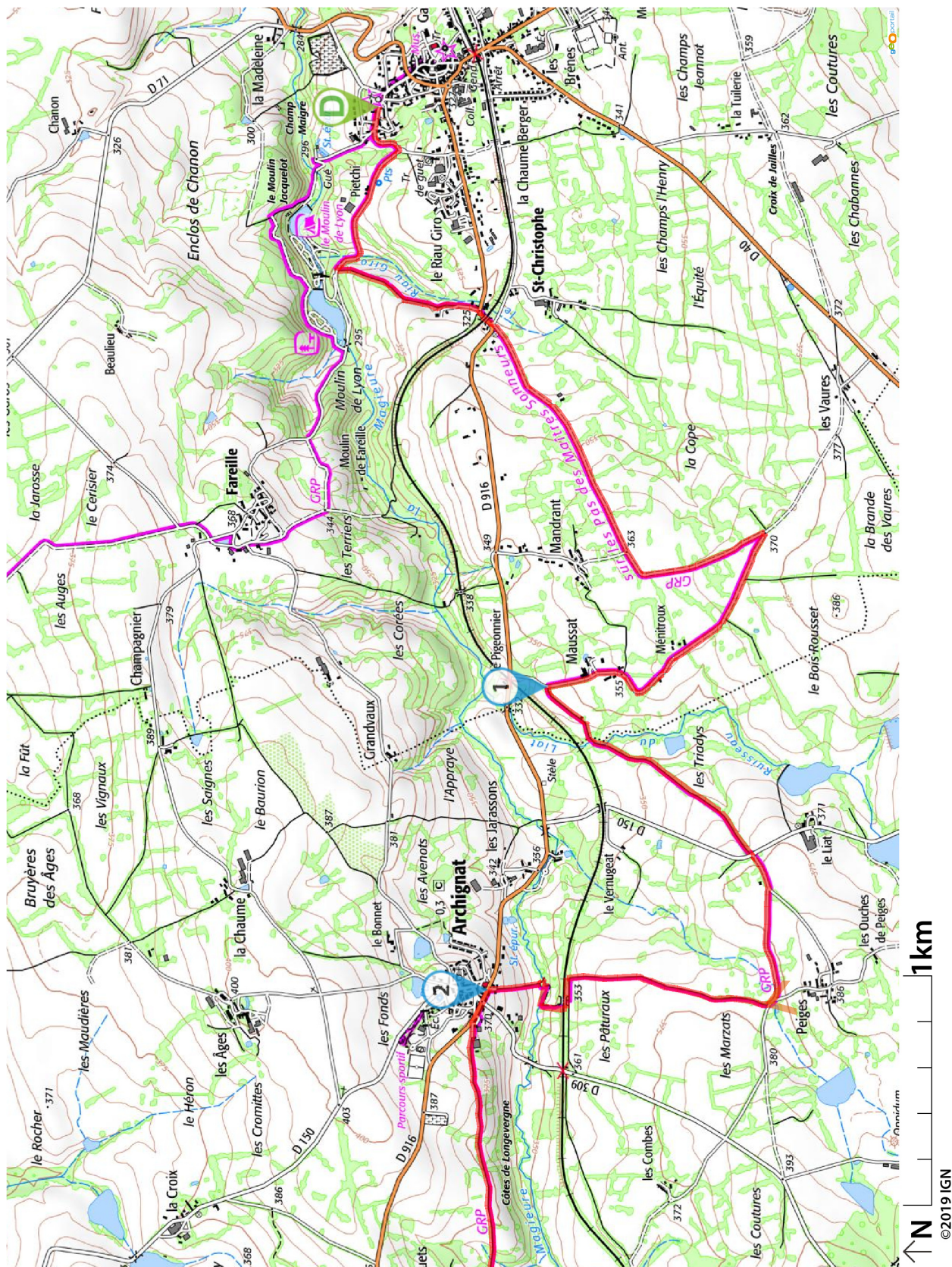
Archignat : Église Saint-Sulpice, Croix des Âges, chapelles à Frontenat.

Saint-Sauvier : Église Saint-Salvère XIIIème, Chapelle Saint-Rémy, source à Saint-Rémy.
Chênes et hêtres bois de Sugères (Saint-Sauvier).

Préveranges : Église Saint-Martin.

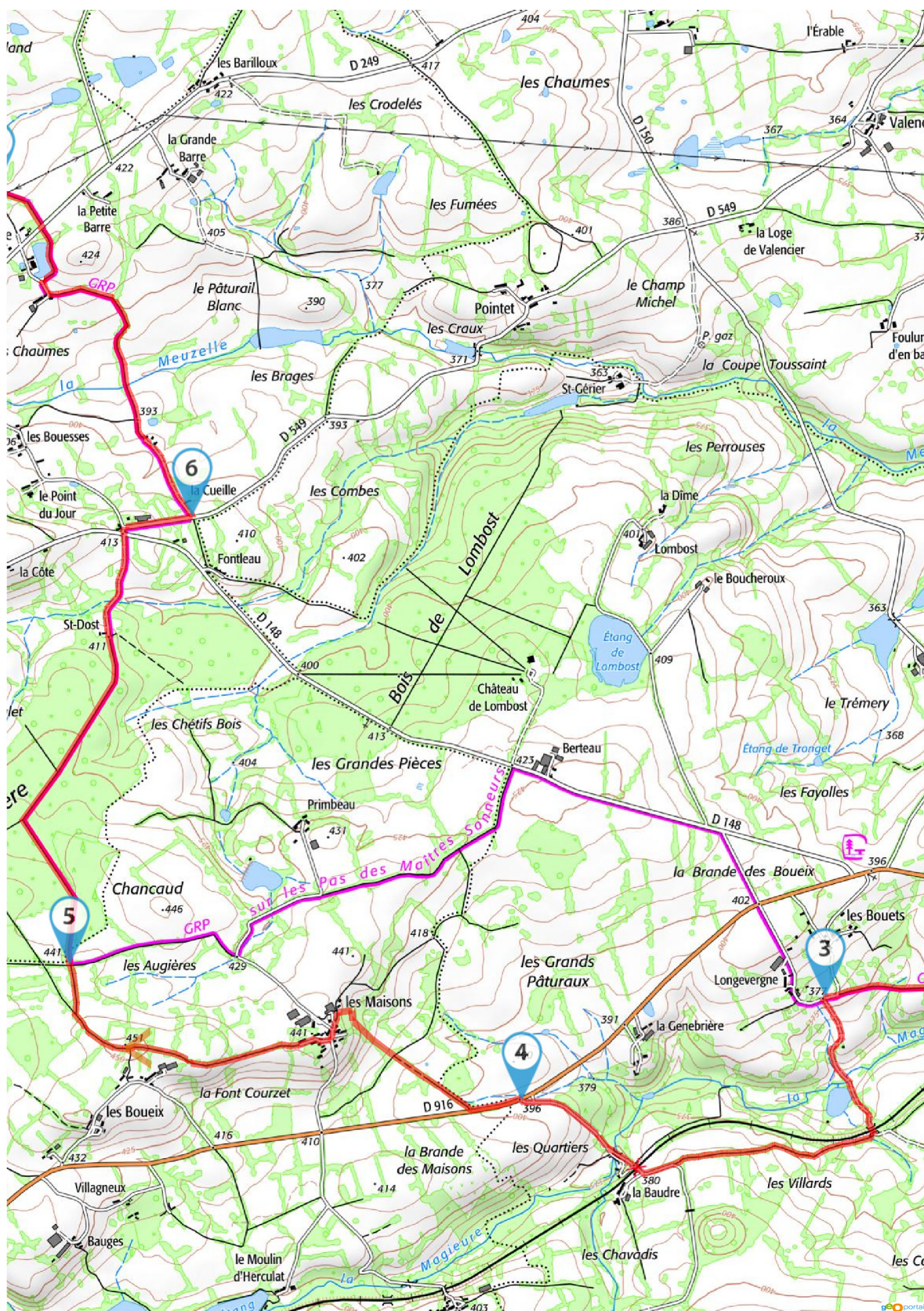
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-huriel-preveranges/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



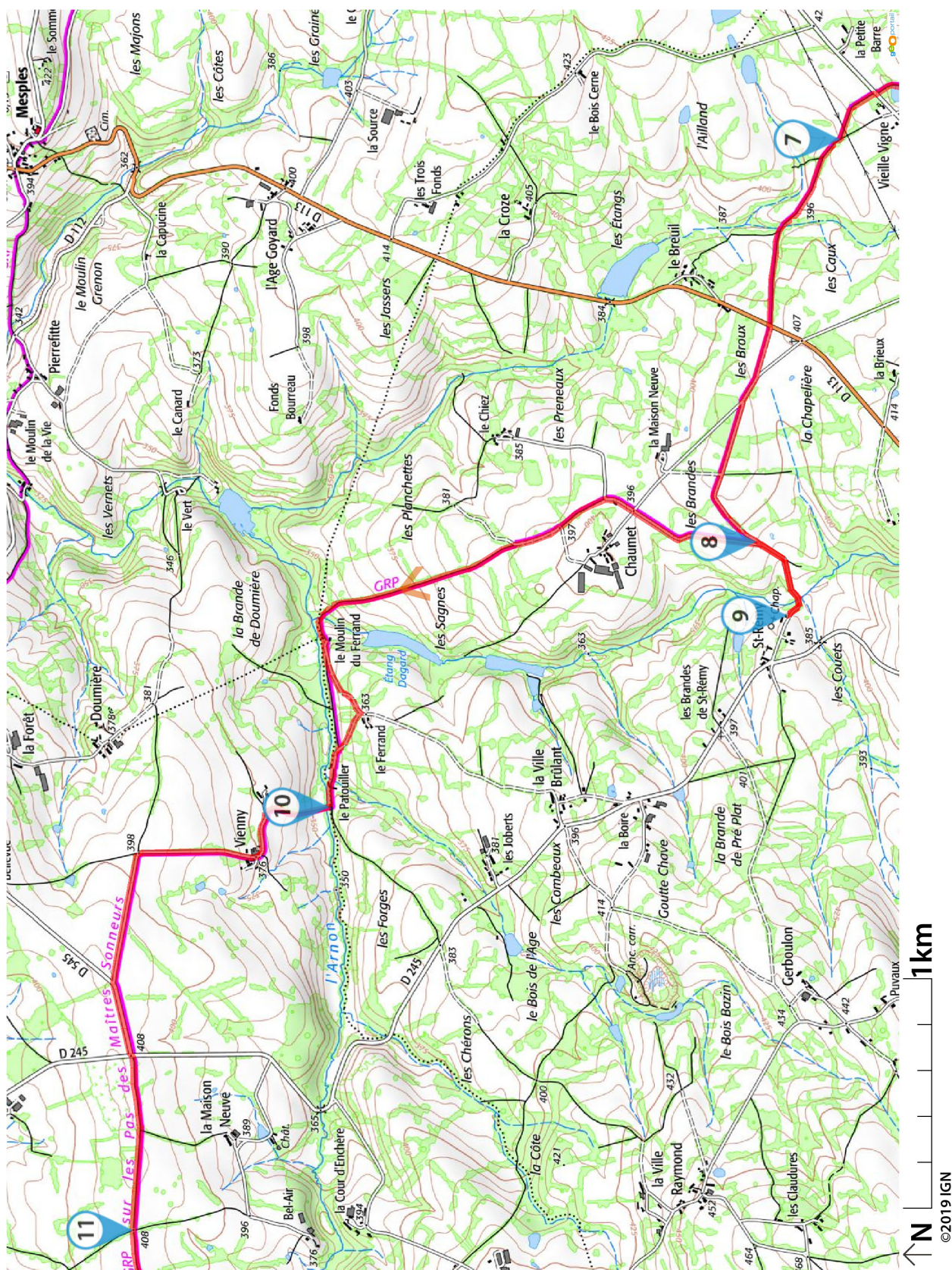
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



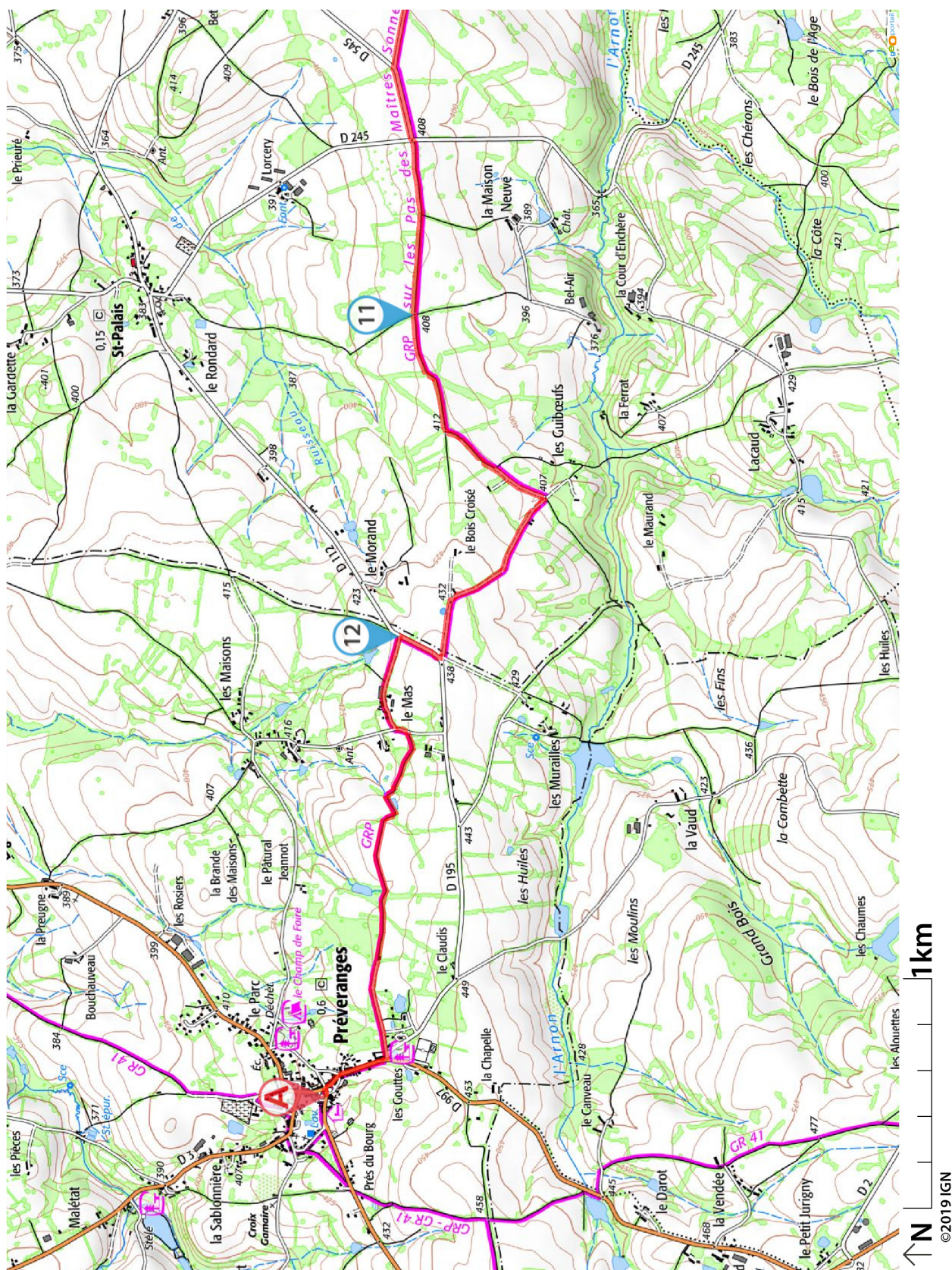
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

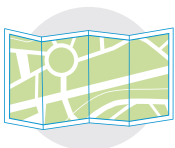
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



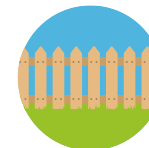
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



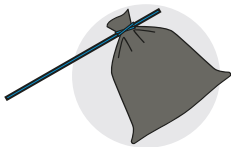
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.